

Loire-Atlantique



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
10	Le dossier
13	Vie communale
18	Enfance et jeunesse
22	Vie associative
24	Histoire et Patrimoine
26	Sèvre et Loire News
28	Autour de chez nous
31	Le coin détente

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



MARS

5 - Conseil municipal
6 - Animation PEDT
7 - Repas des chasseurs
Permanence vente billets Les Amus'cadets
15 - Élections municipales - 1^{er} tour
Buvette électorale par Le Comité des Fêtes
14 et 15 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets
21 - Carnaval des écoles
21 et 22 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets
22 - Élections municipales - 2^{ème} tour
27 et 28 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets
28 - Atelier parents enfants par Croc'Loisirs - Espace Jeunesse

AVRIL

6 - Chasse aux œufs
11 et 12 - Exposition L'Art'Grippière
25 et 26 - Portes ouvertes Domaine de la Gravoire

MAI

8 - Commémoration
29 - Animation à la médiathèque

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de mai-juin-transmettez vos articles avant le 17 avril 2026 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Dans quelques jours, des élections municipales auront lieu et une nouvelle équipe sera élue pour administrer La Regrippière. C'est l'occasion de rappeler qu'il est important de voter quel que soit le nombre de listes qui sera proposé. Aller voter, c'est choisir mais c'est aussi soutenir les candidats et les futurs élus dans leur engagement. Être élu, c'est s'investir pour sa commune dans l'intérêt général, c'est donner de son temps au détriment parfois de sa vie de famille.

Lors du conseil municipal de février, l'équipe actuelle a voté le dernier budget de cette mandature. Les nouveaux élus pourront ainsi prendre connaissance des dossiers en toute sérénité. Les comptes de l'année 2025 ont dégagé un excédent de fonctionnement prévisionnel de 320 000 euros, dans la lignée des années précédentes. Cet excédent va permettre de nouveaux investissements pour le futur exercice à la disposition de la nouvelle équipe qui validera ou non les orientations. Un budget prudent fortement orienté vers l'aménagement du bas du bourg, dossier qui a été lancé en 2025.

Je remercie encore une fois les agents et les élus pour le mandat qui se termine.

Un remerciement particulier à la commission communication qui toutes ces années a conçu, rédigé et corrigé minutieusement Inter'Actions, pour vous proposer un bulletin que vous avez plaisir à découvrir tous les deux mois.

Je vous souhaite à tous un beau printemps et continuons à prendre soin les uns des autres.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 15 janvier 2026

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants: 15

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUE, Cécilia FONTENEAU, Clotilde JOLIVET, Marie-Annick HERBRETEAU, Cindy PASQUEREAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON,

Pouvoirs : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MENARD, secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 18 décembre 2025, il est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 décembre 2025 :

- E 2137 55 rue du Vignoble 129.92 m2

Appartenant à consort FLEURANCE (demandé par Maître JUGAN à SEVREMOINE) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 22 janvier 2026:

- C816 22 rue du Pinier 612m2

Appartenant à Madame et Monsieur VASSEUR (demandé par l'office Notarial Loire Océan à SAINT BREVIN LES PINS) Parcelle située en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, informent les membres du Conseil municipal que les propositions de subventions pour l'année 2026 ont été examinées au sein des différentes commissions communales.

Le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2026 s'élève à :

La Chasse - ACCA SAINT HUBERT	300 €
ARCT FOOT	2 200 €
TONIC FAM	200 €
UNC AFN	140 €
COMITÉ DES FÊTES	2 000 €
YOGA VALLET	100 €
ASCR	500 €
TWIRLING LA CHAUSSAIRE	280 €
REGRIPP ANIM	300 €
RESTAURANT SCOLAIRE	3 000 €
CROC LOISIRS	33 000 €
APE	300 €
OGEC	440 €
USEP	140 €
RÉSERVES	2 000 €
Total	44 900 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2026

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2026

Considérant le contrat d'association signé en 2025 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (87 élèves domiciliés sur la commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 374.23 € pour un élève de maternelle et à 933.02 € pour un élève de primaire pour l'année 2025.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **96 615 €** pour l'année 2026.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2026, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS AUX ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2026

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2026, d'attribuer aux élèves des écoles primaires, publique et privée, de la commune une dotation de **47,00 € par élève** destinée aux fournitures scolaires.

Par ailleurs, les dotations suivantes sont accordées :

À l'école publique :

- 500 € pour le renouvellement des manuels et des licences,
- 700 € pour l'acquisition de jeux éducatifs destinés aux classes maternelles,
- 200 € au titre de l'aide personnalisée et des jeux éducatifs,
- 600 € pour la BCD.

À l'école privée :

- une dotation calculée au prorata du nombre d'élèves, soit **596 €**, pour le renouvellement des manuels et des dictionnaires,
- une dotation de **834 €** pour l'acquisition de jeux éducatifs.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 :

- à l'article **6067** pour l'école publique, pour un montant de **5 431 €**,
- à l'article **6574** pour l'école privée, pour un montant de **5 519 €**.

SORTIES EDUCATIVES POUR LES ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2026

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2026, d'attribuer aux élèves des écoles primaires, publique et privée, une participation financière au titre des sorties éducatives, fixée à **21 € par élève**, pour les classes maternelles et élémentaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 :

- à l'article **6188** pour l'école publique, pour un montant de **1 533 €**,

- à l'article **6574** pour l'école privée, pour un montant de **1 827 €**.

SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE POUR L'ECOLE PRIVEE DU SACRE COEUR

Les 71 élèves de GS au CM de l'école privée du Sacré-Cœur participeront à une classe découverte organisée du 15 au 17 juin 2026.

Il est proposé d'attribuer une aide de **20 € par élève domicilié sur la commune**, versée **une seule fois au cours de la scolarité**. Il est précisé qu'un élève a déjà bénéficié de cette subvention et que huit élèves ne sont pas domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **décide** d'allouer une subvention de **20 € par élève**, soit un montant total de **1 260 € correspondant à 63 élèves**.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 44 ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Vu le projet de convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique,

Considérant qu'il convient d'adhérer au service de médecine de prévention du CDG44 conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine de présentation pour l'exercice de ses missions et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

La nouvelle convention propose :

- une offre de service élargie, incluant désormais des actions collectives et pluridisciplinaires à visée préventive

- une durée d'adhésion portée à quatre ans, pour davantage de stabilité et de visibilité

- un document socle qui pose clairement le cadre des engagements réciproques entre le Centre de gestion et les collectivités adhérentes

- Une dénomination actualisée du service, désormais appelé « service de santé au travail », afin de refléter l'évolution des missions et la dimension pluridisciplinaire de l'équipe

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique annexée à la présente délibération, d'une durée de quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La commune connaît une augmentation de sa population, laquelle sera prise en compte progressivement à travers les résultats du recensement. Ce nombre d'habitants constitue un élément déterminant pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Bien que les taux aient été maintenus, l'augmentation des bases fiscales ainsi que celle de la population entraînent une hausse de cette recette.

En raison de la forte progression des coûts de l'énergie (électricité, eau, gaz et pellets), il a été difficile de maintenir, pour les charges à caractère général, un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

La commune présente néanmoins un excédent prévisionnel de fonctionnement d'environ 300 000 €. Par ailleurs, la collectivité dispose d'une capacité de désendettement inférieure à six années.

Enfin, les différents travaux envisagés pour l'année 2026 ont également été présentés.

DIVERS

PROTHESISTE ONGULAIRE

Monsieur le Maire propose la mise en location d'une partie de la salle des associations à Madame Flavie Drouard, afin qu'elle puisse y installer son salon de prothésiste ongulaire. La pièce concernée a une superficie d'environ 28 m². Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir pour un montant estimé à 1 000 €.

VOYAGE A PARIS

La journée organisée par la municipalité pour les élus, les agents et le Conseil Municipal des Enfants s'est très bien déroulée.

Les participants sont revenus satisfaits et les familles ont remercié la municipalité pour cette action.

Les photos qui ont été prises lors de cette journée permettront aux enfants de garder de beaux souvenirs. Le voyage en train et la découverte de l'assemblée nationale, du sénat et de la capitale étaient une première pour nombre d'entre eux.

ENFANCE

Pour information, Monsieur Cyril Hauray, coordinateur enfance-jeunesse, sera muté à La Chapelle-sur-Erdre à compter du 1^{er} avril.

LOTISSEMENT DU SOUCHAIS

Il est rappelé que les habitants de la ZAC du Souchais doivent obligatoirement installer un sol drainant à l'entrée de leurs habitations. Trois logements disposent d'entrées très pentues. L'un des propriétaires a sollicité une dérogation, estimant que, compte tenu de la topographie, le sol drainant serait inefficace. Après échange, les élus ont décidé de maintenir l'obligation du sol drainant pour l'ensemble des habitations. Le Conseil réfléchit par ailleurs à l'installation d'une grille transversale sur la route principale afin de capter les eaux de ruissellement.

BORNE A DÉCHETS

Une borne destinée aux déchets alimentaires sera installée rue de l'École début février. Une permanence sera organisée pour répondre aux questions des habitants et distribuer des bio-seaux. La collecte des déchets sera assurée par un camion tous les quinze jours.

L'ART'GRIPPIERE

L'exposition l'Art'Grippière se tiendra les 11 et 12 avril à l'espace Alain Clouet. Une page Facebook dédiée à l'événement sera créée et gérée par Madame Christine Naud.

200 ANS DE L'EGLISE

Une animation concernant les 200 ans de l'église se déroulera les 24 et 25 octobre 2026. A cette occasion, l'évêque de Nantes viendra consacrer l'église lors d'une messe célébrée à 18h30. Le programme d'animation retraçant l'histoire de l'église et du Prieuré est à l'étude. Un repas viendra clôturer cette journée.

COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ESPACE ALAIN CLOUET

Une commission s'est réunie avec les utilisateurs de la salle afin de leur rappeler les consignes de sécurité. Une attestation sera remise aux personnes présentes.

DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Le distributeur est en fonctionnement. Les retours des usagers sont globalement positifs.

DISTRIBUTEUR A BAGUETTES

Il y a également de bons retours. Les baguettes sont appréciées pour leur qualité et leur fraîcheur.

MEDIATHEQUE

L'assemblée générale s'est tenue le 19 janvier. Madame Chantal Bulteau a été élue présidente de l'association. La médiathèque compte actuellement 18 bénévoles qui assurent les permanences, la couverture des livres, l'accueil des classes, l'heure du conte ...

Pour l'année 2025, 276 personnes sont inscrites, dont 48 nouveaux adhérents. Estelle, agente de la Communauté de Communes, sera remplacée par une autre personne en mars ou avril.

MARIAGE

Deux enfants du Conseil Municipal vont être présents pour la célébration de deux futurs mariages.

VOIRIE

La commission voirie s'est réunie afin d'étudier des projets visant à réduire la vitesse à la Porchetière et au Champ Oger, ainsi qu'à sécuriser l'accès au terrain de sport en interdisant l'accès aux véhicules motorisés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

Le douze février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

Présents

Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Audrey BARON, Cédric CARETTE, Cécilia FONTENEAU, Clotilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés

Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Vincent DUGUE, Marie-Annick HERBRETEAU,

Pouvoirs

M Michael BAUDRY a donné pouvoir à M Pascal EVIN

Mme Marie-Annick HERBRETEAU a donné pouvoir à Mme Armelle DURAND

M Vincent DUGUE a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Mme Bérengère LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2026

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 janvier 2026, après correction du montant total attribué aux subventions aux associations, qui s'élève à **44 900 €** (et non 11 900 €).

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

En raison d'un problème logiciel rencontré par la trésorerie, les points suivants sont reportés à une séance ultérieure :

- Compte de gestion du comptable public – Exercice 2025
- Compte administratif – Exercice 2025 – Budget général

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Le Conseil municipal accepte ces modifications.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal EVIN,

Après avoir pris connaissance du résultat provisoire de clôture de l'exercice 2026 :

- Excédent de fonctionnement : **320 150,20 €**
- Déficit d'investissement : **133 696,49 €**

Constate ces résultats et **Décide, à l'unanimité**, d'affecter ces résultats comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement :**
 - Affectation en réserves compte 1068, Section investissement, pour 155 150.20 €
 - Report au budget primitif 2026 compte 002, Section fonctionnement, pour 165 000.00€

- **Le déficit d'investissement**

Le déficit au 31/12/2025, d'un montant de 133 696,49 €, est reporté au Budget Primitif 2026, au compte 001 en Investissement, en tant que « Déficit antérieur reporté ».

Les restes à réaliser seront annexés à la délibération et intégrés au Budget Primitif 2026.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal, tel qu'arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 6 février 2026, et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 264 129,00 €	1 264 129,00 €
Section d'investissement	721 507,04 €	721 507,04 €
TOTAL	1 985 636,04 €	1 985 636,04 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 février 2026,

Vu le projet de budget primitif présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté et équilibré ci-dessus ;

- **DIT** que le vote s'effectue :

- ◇ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- ◇ au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTREVAULT SUR EVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Montrevault-sur-Èvre a engagé deux procédures de modification (n°3 et n°4) de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ces modifications visent notamment à :

- Réexaminer certaines zones d'urbanisation future dans un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Promouvoir des opérations d'aménagement et de constructions durables ;
- Anticiper les nouvelles formes d'habitat et d'activités ;
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Adapter les équipements, commerces et services aux besoins futurs.

Considérant la nécessité d'adapter le document d'urbanisme aux évolutions du territoire et l'intérêt général que présente cette démarche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉMET un avis favorable** au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montrevault-sur-Èvre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de la procédure.

QUESTIONS DIVERSES

SENTIERS PÉDESTRES

Les panneaux de signalisation en bois des deux chemins de randonnée seront remplacés courant 2026.

LOCATION – MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à un échange avec l'étude notariale de Gesté, il est envisagé de conclure une convention d'occupation précaire avec Mme DROUARD pour la location d'une partie de la maison des associations. Une délibération sera présentée prochainement.

SALLE DE SPORT

Une partie des coffres en bois a été retirée de la salle pour des raisons de sécurité et déplacée vers la réserve ainsi que dans le couloir menant aux vestiaires. Les bancs conservés seront prochainement équipés de protections afin de renforcer la sécurité des usagers.

APPEL A PROJET PROPOSÉ PAR ENEDIS

Le dossier de candidature concernant l'appel à projet pour l'embellissement d'un poste électrique présenté par l'association Croc'loisirs n'a pas été retenu par Enedis. Cependant, au vu de l'engouement pour ce projet, un nouvel appel à candidature aura lieu fin 2026.

PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le thème retenu cette année est l'intergénérationnel. La prochaine animation proposée dans ce cadre est un karaoké, organisé le vendredi 6 mars à la salle Saint-François, sur inscription.

TERRAIN RINELIERE

La vente d'une parcelle a été signé chez le notaire le 11 février 2026. Le Conseil Municipal remercie M et Mme TERRIEN pour la vente de cette parcelle pour des travaux futurs.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MARDI 3 FÉVRIER

Petit retour rapide de notre dernière séance, pas de compte rendu formel cette fois-ci.

Nous avons fait une séance rétro de notre journée parisienne, où toutes et tous ont pu s'exprimer sur la journée sous la forme : « *j'ai aimé/je n'ai pas aimé* ».



Le groupe d'enfants était au complet, et sans trahir la confidentialité de la séance, nous pouvons dire qu'une large majorité a adoré les visites et le restaurant ! Le train a été également très apprécié.

Petit revers de la médaille, parce qu'on n'a rien sans rien : « *c'était une super journée, mais ça fait mal aux pieds !* »



Anatole nous a fait part de son expérience d'accompagner Monsieur le Maire lors d'un mariage : il était ravi et les mariés aussi.

Prochaine séance le mardi 24 mars de 16h30 à 18h00 en salle du conseil

Séance exceptionnelle puisque ce sera l'occasion de présenter la personne qui succèdera à Marie-Edith en tant qu'adjointe Enfance-Jeunesse.
Nous commencerons par un petit goûter puis la passation aura lieu.

Comme les fois précédentes, nous viendrons vous chercher à la sortie de l'école, **la mairie s'occupera du goûter, vous n'aurez pas besoin d'en prévoir un.**

D'ici là, portez-vous bien et bonnes vacances.

RÉTROSPECTIVE DES PORTRAITS

Depuis 2021, nous avons voulu partir à la rencontre des acteurs de notre commune à travers les portraits publiés à la fin de chaque bulletin. Ces hommes et ces femmes sont investis de différentes manières : associatif, entrepreneur, créateur, enseignant... On a pu comprendre leurs parcours, leurs métiers, leurs implications et leur attachement à la commune même si leur parcours ou leur engagement ont évolué depuis la parution des portraits. Tous très différents, une vraie découverte !

Qui sont-ils ?

17 hommes et 15 femmes

Des âges très différents, allant de 36 ans jusqu'à la doyenne de la commune.

Des métiers dans le secteur agricole, des métiers de bouche, dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie, des sportifs de haut niveau, des métiers de service ou de médecine et bien sûr des retraités.

Certains sont originaires de La Regrippière et connaissent très bien le passé riche de la commune mais d'autres sont des habitants plus récents avec la volonté de s'investir dans une commune à taille humaine.

Les personnes interrogées occupent un rôle particulier au sein de la commune. Président de club ou d'association, chef d'entreprise, directeur d'établissement scolaire... Ils mènent un projet personnel ou collectif qui les amène à être acteur dynamique au sein de la commune. Ils sont acteurs privés ou publics et s'adressent à des clients, des bénévoles, des amis, des spectateurs mais leur engagement crée du lien et des rencontres.

On a une très belle diversité au sein de la commune et les nouveaux projets foisonnent. Le nombre d'entreprises et de producteurs installés sur ces dernières années a réellement augmenté après le Covid. Cette dynamique alliée à un monde associatif en action sont des éléments importants pour faire vivre une commune comme La Regrippière.

Un grand merci à tous d'avoir accepté de nous recevoir et ainsi mieux les connaître.



Les portraits au fil des années ...

• Année 2021



Maxime MACÉ
Janvier / Février



Valérie DELAHAYE
Mars / Avril



Lise ROY
Mai / Juin



Anthony SUTEAU
Juillet / Août



Laurent PETITEAU
Septembre / Octobre



Pascal AUDOUIN
Novembre / Décembre

• Année 2022



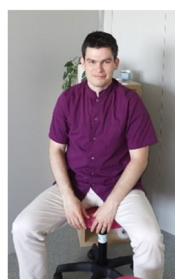
Olivier CROGUENNEC
Janvier / Février



Evelyne HOUSSIN
Mars / Avril



Chantal BULTEAU
Mai / Juin



Corentin ROPERS
Juillet / Août



Hervé COULOMBEL
Septembre / Octobre



Maurice EMERAUD
Novembre / Décembre

• Année 2023



Thérèse FLEURANCE
Janvier / Février



Maxime BORDELOT
Mars / Avril



Violaine SUTEAU
Mai / Juin



Aurélien MARTIN
Juillet / Août

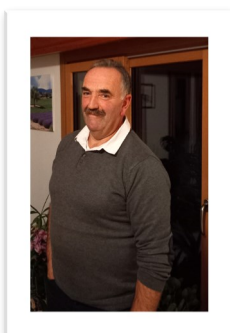


Jordan MARO
Septembre / Octobre



Kévin LANGLET
Novembre / Décembre

- Année 2024



François BODINEAU
Janvier / Février



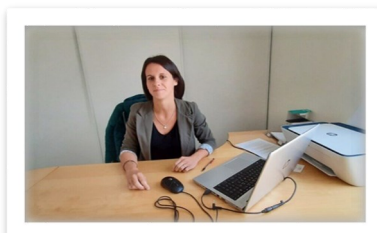
Mathieu ANDRÉ
Mars / Avril



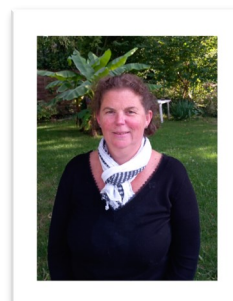
Marie SÉROT
Mai / Juin



Simon GÉRARD
Septembre / Octobre

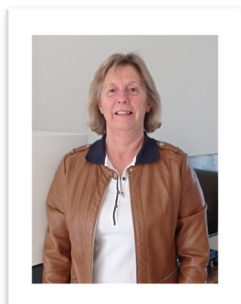


Céline GRAVOUEILLE
Juillet / Août

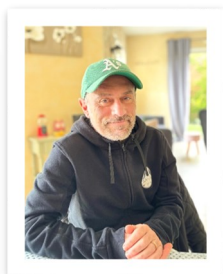


Gwladys PROUST
Novembre / Décembre

- Année 2025



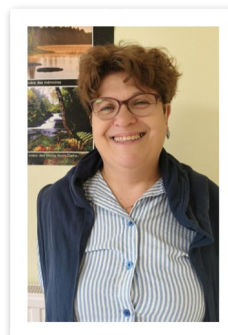
Evelyne LESAGE
Janvier / Février



Willy LAURENT
Mars / Avril



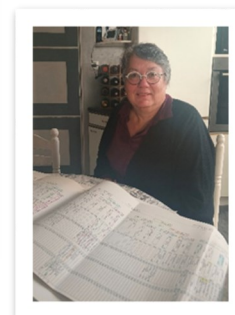
Hélène PINEAU
Mai / Juin



Carole BERTIN
Françoise BARRÉ
Septembre / Octobre

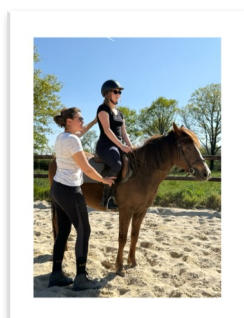


Hervé DABIN
Juillet / Août



Anne-Charlotte BATTISTELLA
Novembre / Décembre

- Année 2026



Géraldine JAGGI
Janvier / Février

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales sont un tournant majeur dans la vie d'une commune. Les citoyens sont invités à voter pour une liste de candidats qui les représentera durant les six années du mandat. Les prochaines élections approchent à grands pas puisqu'elles auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

Le vote est un acte citoyen. Vous élierez en même temps que les conseillers municipaux, les conseillers communautaires, qui seront les représentants de la ville à la Communauté de Communes Sèvre & Loire. La liste des candidats aux élections communautaires figurera de manière distincte, mais sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal dont elle sera issue. Pour rappel, il ne faut pas modifier le bulletin de vote ou y inscrire des annotations sous peine d'annulation de celui-ci.



Le bureau de vote est situé en mairie et sera ouvert de 8h00 à 18h00. Il vous faudra vous présenter avec votre carte électorale et une pièce d'identité avec photo, valide ou périmée depuis moins de 5 ans (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'invalidité...)

Vous serez absent.e le jour des élections ou vous ne pouvez pas vous déplacer ? Il est possible de faire une procuration. Cela permet à une personne de confiance de votre entourage de voter pour vous. La demande de procuration peut être faite directement en ligne via www.maprocuration.gouv.fr ou à la gendarmerie et la police nationale avec le Cerfa 14952*03 à télécharger sur le site www.service-public.gouv.fr. Il n'y a pas de date limite pour faire une demande de procuration, toutefois, veillez à faire la demande dès que possible afin que celle-ci soit bien prise en compte par la commune de vote.

Vous voulez participer au bon déroulement des élections, vous pouvez être scrutateur.

Le rôle du scrutateur :

- Un premier scrutateur ouvre l'enveloppe
- Un deuxième scrutateur annonce à voix haute le nom porté sur le bulletin
- Les deux derniers scrutateurs reportent les voix sur un tableau récapitulatif.

Disponible aux dates des élections, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie de La Regrippière : 02 40 33 63 14 ou contact@mairie-laregrippiere.fr.

Après le vote, le conseil municipal doit se tenir de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin, à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article L.2121-7). Les réunions de conseil sont ouvertes au public.

ANIMATION PEDT

Vendredi 6 mars
18h30
Salle St François
Gratuit

Dans le cadre du PEDT, une animation intergénérationnelle et festive est organisée. Placée sous le signe de la musique et du chant, un karaoké sera proposé où toutes et tous pourront venir pousser la chansonnette ou/et présenter ses talents de musicien !

Sur inscription : enfancejeunesse@mairie-laregrippiere.fr



CHASSE AUX ŒUFS



Lundi 6 avril
de 10h30 à 11h30
Jardin public (entre la rue du Vignoble et la rue de l'Ecole)
Gratuit

L'association Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse et la municipalité convient les enfants entre 2 et 11 ans à participer à la Choco'Chasse de Willy Wonka.

Conditions de participation :

- Habiter La Regrippière ou y être scolarisé
- Venir retirer son ticket d'entrée pour l'usine Willy Wonka à la mairie ou à Croc'Loisirs du lundi 16 au mardi 31 mars.

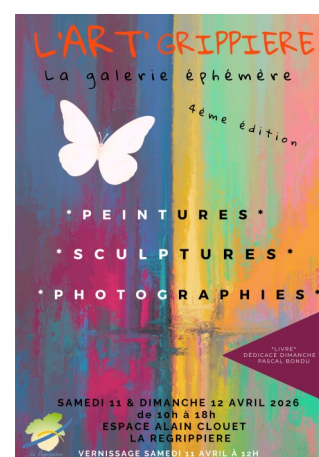
L'ART'GRIPPIERE

Samedi 11 et dimanche 12 avril
de 10h00 à 18h00
Espace Alain Clouet

La galerie éphémère L'Art'Grippière vous ouvre ses portes pour une 4^{ème} édition. Le vernissage aura lieu le samedi 11 avril à 12h00.

- *Peintures :** Sabine HARDY ; Monika STRZEBONSKA DE ALMEIRA ; Catherine BOUTIN ; Maurice LEBOSSE ; Manon TRICOIRE ; NLUA RUOC et les élèves des ateliers Abracadart de l'association Le JARTdin.
- * Sculptures :** Christiane ROUTIER ; Edith MENARD ; Sylvie BUBLEX ; GANDOLFO ; Maurice LEBOSSE
- * Photographies :** Clémence BOISSELET ; KAROL ; KRIMORINO
- * Livre :** Pascal BONDU (dédicace le dimanche 12)

Entrée libre et gratuite



LE SCHISTE

Vendredi 13 mars
Happy Hour
19h00 - 20h00
Karaoké
20h30 - 23h30

Samedi 11 avril
Soirée jambon broche
19h00 - 21h00

Vendredi 17 avril
Happy Hour
19h00 - 20h00
Karaoké
20h30 - 23h30



Le Schiste
Place Saint Joseph
09 87 58 74 08

L.B.M



L.B.M. est une entreprise spécialisée en maintenance immobilière à destination des particuliers, professionnels, syndicats et copropriétés.

Nous intervenons pour tous types de travaux de maintenance et d'entretien, avec une approche réactive, soignée et professionnelle.

Fort de dix ans d'expérience en menuiserie et multiservices, L.B.M. met son savoir faire au service de vos besoins du quotidien. Que ce soit pour une intervention ponctuelle ou un suivi régulier.

Plomberie, électricité, menuiserie, revêtement de sols...

Logan BREVET - 06 85 93 92 95
loganbrevet@hotmail.fr

GARAGE MARTIN

Une nouvelle aventure se prépare...

Un projet de reprise du garage MARTIN est en cours. A cette occasion, Emmanuel GUILLET est désigné comme futur repreneur.

L'activité se poursuit normalement dans un esprit de continuité et de passion pour le métier.

Merci pour votre fidélité.



SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr
Du lundi au samedi de 9h à 12h30



Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

Levée du courrier :
du lundi au vendredi - 15h00
le samedi - 12h00

Attention nouveau numéro de téléphone pour la police municipale : 02 40 33 99 51
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés.

URBANISME

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Quentin PAQUEREAU
42 route de la Tranchais
Travaux sur construction existante

COLLECTE DES DÉCHETS

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Mercredi 11 mars
- Mercredi 25 mars
- Jeudi 9 avril
- Mercredi 22 avril
- Mercredi 6 mai

En cas de doute se référer au calendrier de collecte :
<https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL :
<https://dechets.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Nino FLEURANCE** né le 29 décembre - 2 la Petite Tranchais

MARIAGE **Benjamin GUILLOIS & Elodie GOOSSENS**, mariés le 31 janvier
14 rue de la Petite Pièce

Anthony DALIGAULT & Vanessa GUÉRIN, mariés le 13 février
10 la Porchetière

Etat civil 2025

NAISSANCES

Flora BENDAOUZ née le 14 janvier - 7 la Gandonnière
Ruben BOISSEL né le 13 février - 1 la Boisière
Ellie SERPAULT née le 23 avril - 13 rue de la Petite Pièce
Iris COLAISSEAU née le 23 juin - 21 rue de l'Ouche Renard
Inès GUILLOIS née le 26 juin - 14 rue de la Petite Pièce
Inès GULASSA née le 7 juillet - 8 rue des Corbetières
Thelma BRAUD née le 29 septembre - 6 la Gandonnière
Jeanne PENEAU née le 2 novembre - 1A rue des Doutes
Nino BORDELOT né le 11 novembre - 6 la Roussière
Sacha LUNEAU né le 2 décembre - 22 rue de la Petite Pièce
Nino FLEURANCE né le 29 décembre - 2 la Petite Tranchais

MARIAGES

Fabien SERPAULT & Louise DELACOUR, le 15 février
Fabrice PETITEAU & Clémence MARY, le 12 avril - 1bis la Basse Tirelière
Rémy GAILLARD & Charlotte ROBIN, le 26 avril - 16 rue de l'Ouche Renard
Thibault HAMON & Pauline FONTENEAU, le 3 mai - 2 rue de l'Ouche Renard
Fabien BERNARD & Karine LE GUÉHENNEC, le 7 juin - 6 le Champ Fleury
Jérémy DAGORN & Elodie CHARRIAT, le 14 juin - 57 rue du Vignoble
Philippe MARTIN & Marianne BONNET, le 26 juillet - 7 le Champ Oger
Matthieu LOIRET & Caroline PLOTON, le 9 août - 1 rue de l'Ecole
Samuel PETITEAU & Mélissa THOMAS, le 20 septembre - 8 rue de la Petite Pièce
Thibault TAILLANDIER & Floriane ECKERN, le 17 octobre - 14 le Moulin Gourdon

DÉCÈS

Marguerite BARON née VINET, 102 ans, a été domiciliée 3 le Château Gaudin
Juliette MARTIN née PERRAUD, 96 ans, a été domiciliée 9 le Champ Oger
Jean GERFAULT, 72 ans, a été domicilié 15 rue de la Chaussaire
Joseph AUBRON, 85 ans, a été domicilié 16 rue du Vignoble
Marie-Christine DELORME née ALLAIRE, 71 ans, a été domiciliée 15 place St Joseph
Michelle PICHON née BROSSARD, 89 ans, a été domiciliée 19 rue de l'Ecole
Paulette CHEVAU née CHEORY, 93 ans, a été domiciliée 3 rue des Fontaines
Marie-Josèphe LOGEAS née PAUVERT, 88 ans, a été domiciliée 5 place de l'Eglise
Patrick COLIN, 59 ans, a été domicilié 7 la Désirée
Sylviane MOSSARD née BAHUAUD, 70 ans, a été domiciliée 34 route de la Tranchais

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Parcours culturels pour la classe des TPS PS MS

Dans le cadre des projets en partenariat avec le réseau des bibliothèques, la classe des plus jeunes a été retenue afin de participer à une animation "le livre dans tous ses états".



Deux dates en janvier et février ont permis d'écouter des histoires sur le thème du cirque de manière active et participative; dans un premier temps avec Estelle du réseau et son butaï, en parallèle de petits jeux, et dans un second temps, de vivre l'animation d'Estelle Rousseau de la compagnie "Petite feuille" pour le plus grand plaisir des yeux et des oreilles attentives !



Sport et première rencontre USEP pour les GS CP



RENCONTRE SPORTIVE INTER-ÉCOLES

Les GS CP de Clément Pellerin ont accueilli les MS CP de St Lumine de Clisson, à l'occasion d'une journée sous l'égide de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré). Cette fédération nous permet de faire la connaissance d'élèves d'une autre école et de pratiquer des activités sportives auxquelles nous ne nous adonnons pas habituellement : du kinball (tel qu'il est pratiqué à la salle Alain Clouet chaque semaine à partir de 16 ans ; mais en version « enfant »), le parachute.

Pour les CE et CM

En partenariat avec l'école de musique de Vallet, les CE et CM ont présenté le 23 janvier au soir une magnifique prestation chorale sur le thème de l'arbre. Le travail mené avec Marine, depuis le mois de septembre, a témoigné d'une belle implication, de rigueur et de justesse.



Les classes de GS/CP et TPS/PS/MS ont, à cette occasion, préparé des cakes salés afin d'offrir, avec l'aide de l'A.P.E. une petite collation lors d'un moment convivial clôturant cette belle soirée.

Bibliothèque avec les bénévoles d'Atout Lire

Merci encore à Michelle, Régine et Monique pour leurs lectures offertes, thématiques en lien avec le vécu des enfants et la météo de cette période ; la pluie, bien présente en janvier février !



Des nouvelles de la fresque...

Travail actif pour toutes les classes à la création de motifs graphiques de fleurs et d'insectes: Phases de recherche en lien avec des connaissances en sciences, réalisations de dessins finalisés pour l'illustratrice Séverine Cordier et petite séance en visio. afin de créer un premier véritable contact!

Le projet se concrétise et bientôt une rencontre pour "de vrai !"



et si les motifs de
mallaient à pousser?

Collecte participative

Fresque de l'école Clément Pellerin
- La Regrippière -

Tous les élèves de l'école Clément Pellerin participeront à la recherche créative de motifs graphiques sur le thème des fleurs et des insectes. L'artiste illustratrice Séverine Cordier agencera les réalisations des enfants et élaborera une fresque à partir des motifs créés. Les plus grands de l'école participeront au chantier de la mise en couleurs.

Objectif:
au minimum 600€
au mieux 800€

Fin de collecte le 07/03/2026
Dons libres à partir de 5 euros

La Trousse à projets est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets des écoles, collèges et lycées. Selon la réglementation en vigueur, les dons effectués au bénéfice du projet donnent le droit à une réduction d'impôt, sous certaines conditions, à hauteur de: 60% du don effectif et de 0,5% du chiffre d'affaires annuel pour les entreprises; 60% du don effectif, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel pour les particuliers. <https://trousseaprojets.fr/projet/16142>

Projet consultable : <https://trousseaprojets.fr/projet/16142>

Jouons avec l'eau en petite-section et moyenne-section

Durant cette période, les élèves ont exploré l'eau pour découvrir quelques-unes de ses caractéristiques.

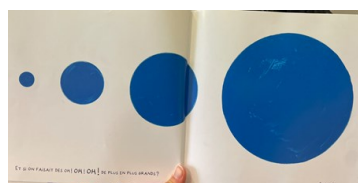
Au programme, activités de transvasement, explorations sensorielles, mélanges et expérimentations de techniques variées en arts visuels.



Lors des ateliers multi-âges du jeudi 5 février 2026, les élèves devaient relever un défi en lien avec l'eau : « Créer une embarcation, avec différents matériaux, pouvant transporter un Playmobil sans couler. » Toutes les équipes ont réussi leur défi. Bravo à tous !



C'est tout le travail que nous allons mettre en place autour des tableaux que nous avons étudié en classe autour des quatre éléments.



ARCT

La saison bat son plein côté ARCT même si le temps ne nous aide pas beaucoup sur cette période hivernale. Pascal votre maire, devrait bientôt ouvrir les compétitions de water polo et du foot en piscine (nouvelle compétition) après sa candidature au JO... Restons sérieux !

Les résultats de notre équipe fanion sont plus que satisfaisants mais il faudra l'appui de tous pour aller chercher cette montée tant attendue.

Côté manifestation, le come back dans les années 90 a bien fonctionné avec 262 réservations, le duo des Brother Kawa et le DJ Zaragos ont mis le feu tout au long de la soirée.



Pour rappel le club organise son concours de belote à Tillières le 14 mars on vous y attend nombreux.

Et une dernière chose, le club fête ses 35 ans le 4 juillet réservez dès aujourd'hui votre date pour venir festoyer avec un max de surprises.

A bientôt aux abords des terrains.

COMITÉ DES FÊTES



Dimanche 15 mars
de 9h00 à 17h00
Jardin public

Le Comité des fêtes ouvre sa traditionnelle buvette électorale lors du premier tour des municipales.

Un vote = un verre offert
(vin*, bière*, jus de pomme, café)

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

A.C.C.A. ST HUBERT

L'association de chasse A.C.C.A. St Hubert vous invite à tenir vos chiens en laisse sur les chemins communaux pour ne pas déranger la faune sauvage en période de reproduction.

Merci de votre compréhension.

CROC'LOISIRS - ESPAC'JEUNESSE

L'association Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse vous informe des ateliers parents/enfants qui auront lieu sur l'année 2026 :



- ⇒ 28 mars : devenons jardiniers
- ⇒ 4 juillet : jardin des fées
- ⇒ 17 octobre : trésors d'automne
- ⇒ 5 décembre : monde enchanté de Noël

Samedi 28 mars Devenons jardiniers

Au programme :

- Rempotage d'un plant de tomate
- Création d'un Mr Patate : Maxou le jardinier
- Création d'un mini potager (radis)

10 € l'atelier



Plus d'informations et réservation : 02 40 06 88 43 - crocloisirs@orange.fr

LA PETITE HISTOIRE DE LA REGRIPIÈRE

Courrier du Conseil de Fabrique et du Curé de La Chaussaire à l'Evêque d'Angers.

Monseigneur,

Une partie de la commune de La Chaussaire (environ 180 habitants) contiguë au bourg de La Regrippière, et désignée sous le nom de rue d'Anjou, a été en 1891 annexée à cette dernière commune, et par là-même au département de la Loire-Inférieure.

Cette fraction annexée civilement, a continué cependant à faire partie de la paroisse de La Chaussaire et du diocèse d'Angers.



Mais une bonne partie des habitants de la dite rue d'Anjou, font des instances pour être aussi rattachés à La Regrippière en tout ce qui concerne les choses religieuses. Par ailleurs le six juin dernier, profitant du passage de Monseigneur l'évêque de Nantes, Monsieur le curé de La Regrippière a exprimé son désir que tous ne fassent qu'un seul troupeau, et le conseil de fabrique a formulé la même demande.

En présence de ces agissements, le conseil de fabrique de La Chaussaire croit devoir, Monseigneur, exposer à Votre Grandeur l'état exact de la question.

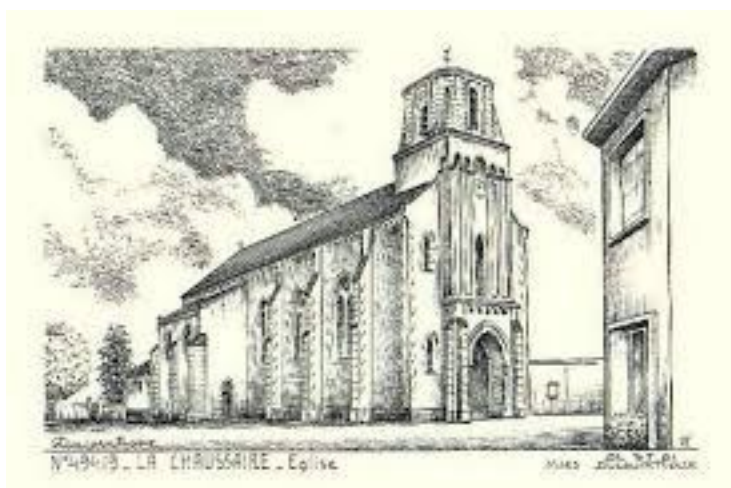
1° La paroisse de La Chaussaire a pour elle le droit d'ancienneté, elle existait depuis bien longtemps déjà, que La Regrippière, n'était encore qu'un petit village, sans prêtre, ni église. Il semble que La Chaussaire n'est pas obligée de se laisser démembrer parce qu'il aura été jugé à propos par l'Autorité diocésaine de Nantes d'établir une nouvelle paroisse sur sa limite sud'ouest.

2° Longtemps encore après l'établissement d'un curé à La Regrippière, les habitants de la rue d'Anjou ont continué de venir aux offices à La Chaussaire, dont ils ne sont séparés que par une distance de 3 kil.500m. La route est d'ailleurs très belle. Ils n'ont cessé que par suite de l'encouragement bienveillance avec laquelle certains curés de La Regrippière, les recevaient et les attiraient dans leur église, et surtout grâce aux excitations de certains meneurs qui voulaient ainsi se créer une popularité.

3° Dans l'état actuel, céder purement et simplement, ce serait confirmer l'idée déjà trop répandue, que le spirituel doit toujours suivre le temporel, ce serait donner raison à Monsieur Buron, maire actuel de La Regrippière qui dans une lettre au préfet de la Loire Inférieure qualifiait d'absurdes les prétentions de M. Poirier, curé de La Chaussaire, voulant ériger, quand même ses droits curiaux.

4° Mais, Monseigneur, ce qui s'oppose le plus en ce moment à l'annexion projetée, c'est l'état de l'église et la situation de la fabrique de La Chaussaire. Il est de nécessité urgente, de reconstruire l'église, la toiture est vermoulue, les couvreurs refusent d'y monter pour les réparations ordinaires, à cause du danger qu'ils courraient. Il y a deux ans en effet, l'un deux est tombé et a failli se tuer parce qu'il n'avait pas trouvé un endroit solide où accrocher les échelles plates de couvreur. Les murs ne sont pas plus que le toit susceptibles de réparations.

En face de cette éventualité la fabrique de La Chaussaire n'aura à la fin de l'année que 2000 fr au plus de disponibles, par ailleurs la paroisse est pauvre et ne compte pas une famille riche qui puisse apporter un appoint considérable pour cette reconstruction si nécessaire. Or détacher une partie de la paroisse, ce serait diminuer les revenus de la fabrique, sur les droits funéraires, la cire des sépultures, la sonnerie des mariages et baptêmes, ce serait diminuer le casuel des chantres et du sacristain qui demanderaient en retour un traitement fixe plus élevé.



En conséquence, Monseigneur, le conseil de fabrique et Monsieur le curé de La Chaussaire prient respectueusement, mais instamment Votre Grandeur de s'opposer au projet de démembrement. Si toutefois pour des raisons supérieures, l'annexion devait se faire, le susdit conseil et curé demandent que ce ne soit pas sans une compensation territoriale ou pécuniaire équivalente à la diminution des revenus signalée plus haut. Compensation qui devrait s'élever au moins à 5000 fr.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être.

Monseigneur
De votre Grandeur
Le très humble et très obéissant serviteur.

Source : Archives diocésaines d'Angers
Rédaction : Hélène PINEAU

MARS 2026

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



ENFANCE & PARENTALITÉ

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

14 au 21 mars 2026

Le Relais Petite Enfance & le service Parentalité participent à la Semaine Nationale de la petite enfance qui a pour objectif de réunir le trio enfants-parents et professionnels autour de propositions pédagogiques pour les enfants de 0 à 6 ans.

Elle permet également d'éclairer les parents sur les enjeux fondamentaux liés à cette période de la vie et de les encourager dans leur rôle. Des ateliers sont organisés gratuitement dans tous les Lieux d'accueil Enfants-Parents du territoire.

La thématique retenue cette année est « Des équilibres ». Ce thème permet à l'enfant de découvrir son monde à son rythme, et de se projeter dans la relation avec sa tribu.

Au programme

- Portes ouvertes des lieux d'accueil enfants-parents

Ateliers Parents-Enfants : Cirque, Alimentation, Psychomotricité, Exploration, Déambulation...

- Soirée d'échanges Jeudi 19 mars de 20h à 22h pour les

Parents & Professionnels : Confier et accueillir un jeune enfant.

Parents, comment se préparer et bien vivre les temps de séparation? Professionnels, comment accompagner et se faire le relais du parent ?

Animée par Simone NIESSEN, Formatrice et auteure petite enfance. Salle des Nouvelles, Rue de la Loire, Le Landreau

Entrée libre & Gratuite

ENFANCE & PARENTALITÉ

VOUS CHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE JEUNE ENFANT ?

Ce rendez-vous privilégié sera l'occasion de faire le lien entre l'offre d'accueil et la demande des familles en permettant la rencontre entre les parents, futurs parents et assistants maternels. A travers des entretiens courts, les familles pourront ainsi échanger directement avec des professionnels de l'accueil individuel disponibles pour accueillir leur enfant.

Le Relais Petit Enfance sera présent sur cette matinée : l'occasion parfaite pour partager ses différentes questions relatives à l'accueil du jeune enfant et à la fonction de particulier-employeur. Rendez-vous le Samedi 28 mars prochain, de 9h30 à 12h, Pôle enfance à La Chapelle-Heulin



Pour découvrir le programme complet :

Une question ?

serviceparentalite@cc-sevreloire.fr
02 51 71 96 28
enfance.cc-sevreloire.fr



HABITAT

VOUS AVEZ UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'HABITAT ?

Démarrer sereinement votre projet d'aménagement d'habitat en rencontrant gratuitement l'architecte conseiller

Comment réaménager ou adapter mon logement, mon jardin ? Quel matériau utiliser pour la surélévation de ma maison ? Quelles sont les règles à suivre pour modifier ma clôture ? Quelles sont les démarches administratives à remplir pour mon projet ? Un projet de construction n'est jamais anodin et peut soulever de nombreuses questions au démarrage !

C'est pourquoi, la Communauté de communes Sèvre & Loire accueille chaque dernier lundi du mois une permanence du CAUE de Loire-Atlantique (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) pour mettre en relation les habitants avec un architecte conseiller et ainsi faciliter les divers projets d'aménagements privés.

Gratuit, ce rendez-vous d'une durée de 45 minutes aide chacun à définir les premières pistes d'organisation et/ou d'amélioration de votre habitat en fonction de votre mode de vie et de vos envies.



Prendre RDV en ligne

**NOUVEAU : prenez rendez-vous directement en ligne**

Quand ? Tous les derniers lundis matin du mois, entre 9h30 et 12h30. Durée : 45 minutes.

Où ? A l'espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire, 84 ZAC de la Sensive à Divatte-sur-Loire.

Comment ? Vous pouvez prendre rendez-vous de 2 manières

1. Par téléphone en appelant le 02.51.71.92.12 aux horaires d'ouverture du service urbanisme (lundi au vendredi – sauf le jeudi – de 9h à 12h30)
2. En ligne depuis le site web du CAUE de Loire-Atlantique : cap.caue44.fr/permanences/communaute-de-communes-sevre-et-loire/

URBANISME

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) travaille sur son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis fin 2019.

Par délibération du 21 mai 2025, le projet de PLUi a été arrêté et le bilan de la concertation approuvé. Ce projet arrêté a fait l'objet d'une enquête publique du 8 septembre au 15 octobre 2025, au cours de laquelle 803 contributions générant 983 observations ont été recueillies, témoignant d'un fort intérêt des habitants pour les enjeux d'aménagement du territoire.

A l'issue de cette phase d'enquête publique, combinée aux retours des Personnes Publiques Associées (PPA), le projet du PLUi a été modifié pour tenir compte des différents avis.

Le 28 janvier 2026, le Conseil communautaire de la CCSL a approuvé le PLUi qui entrera en vigueur d'ici mars 2026 à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme. Le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux en vigueur. Des règles d'urbanisme uniformisées et répondant au projet de développement de la CCSL seront dès lors appliquées dans les onze communes du territoire.

Consulter les réponses apportées aux différentes observations durant l'enquête publique.

Le conseil communautaire du 28 janvier 2026 a pris acte de l'analyse de l'ensemble des contributions recueillies lors de l'enquête publique relative au projet de PLUi réalisé sous forme de tableaux. Ces documents sont consultables :

Sur ce site internet en version dématérialisée : <https://urbanisme.cc-sevreluire.fr/>

En version papier à l'espace Sèvre (siège à Vallet) et à l'espace Loire (Divatte sur Loire) de la CCSL

A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Cynfaël, le prince du Safran

Située à Saint-Sauveur-de-Landemont, cette entreprise créée en 2011 cultive le safran sur près de 1ha le plus naturellement possible et surtout sans produits chimiques. Cynfaël produit mais aussi transforme cette précieuse épice en produits dérivés dans la cuisine familiale.



Le safran, aussi appelé l'or rouge, est produit à partir du crocus : *Crocus sativus* L. (Iridacée), plante bulbeuse qui fleurit au début de l'automne. On prélève ainsi à partir du mois de septembre l'extrémité du pistil, appelé stigmate qui donne par la suite le safran. Pour avoir 1g de safran, il est nécessaire d'avoir entre 150 et 200 fleurs.

Tout comme une pierre précieuse, le safran est à la fois mythique, fragile et précieux. Cette plante vénérée dans les civilisations antiques comme plante divine, originaire d'Orient est utilisée depuis plus de 6 000 ans. Il y a environ 500 producteurs en France.

Véritable richesse culinaire, permettant de rehausser le goût des aliments, le safran est aussi connu pour ses nombreuses vertus pour la santé car les fleurs ont des propriétés antioxydantes.

Les activités sur site sont multiples : visite de la safranière, ateliers de cuisine, récolte du safran, atelier de savonnerie avec les pétales de crocus, atelier du goût.



Renseignements : 06 24 69 44 92 - cynfaelleprincededusafran@gmail.com

La Bouquetière – Saint-Sauveur-de-Landemont – 49270 Orée d'Anjou

FOIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

La 76^{ème} édition de la Foire du Vignoble nantais se déroulera les 14 et 15 mars au parc des expositions du Champilambart. Le thème d'animation « Haut en couleurs » sera au cœur de la foire commerciale et du salon des vins et de la gastronomie. Plus de 15 000 personnes sont attendues.

Plus de 200 exposants

Avec plus de 200 exposants la plus ancienne foire du sud-Loire confirme son attraction économique au sein d'une zone de chalandise qui fédère le Pays du Vignoble nantais, une partie du Pays des Mauges voisines et du nord Vendée.

Un cocktail d'animations

Sur l'ensemble du site et tout au long du week-end les animations colorées vont se succéder.

Un chapiteau sera dédié aux expositions des artistes peintres, photographes, tatoueurs.

Sur les deux jours, la fête foraine offrira une surface d'activités dédiée aux enfants et à la jeunesse. La guinguette ouverte au grand public permettra de se restaurer dans une ambiance de cabaret.

Vente aux enchères de muscadet

Il y a un record à battre celui de l'an passé avec 5 335 € d'enchères totales. C'est un des meilleurs scores depuis 1989 date de création de cette activité au profit d'une œuvre humanitaire. Le samedi 14 mars à partir de 15h00 la recette sera destinée à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM).

Dimanche, trois randonnées sont organisées par les Amis des sentiers pédestres avec un ravitaillement au domaine viticole Le Clos du Chaillou. Les départs ont lieu sur le site de la foire, entre 8h00 et 10h00. L'inscription est recommandée. Ces randonnées sont au profit de l'association Carpenter qui vient en aide aux maladies rares.

Le rallye des Pipettes se déroulera en même temps. Il est ouvert aux férus et passionnés de véhicules anciens et de collections. Le départ est à 9h30. Les participants feront étape dans la cave du lauréat du muscadet 2025 de la Pipette d'or.

A partir de 15h00, un défilé de mode haut en couleurs mis en scène par Thi Vui Lancelot, modéliste gétignoise. Elle présentera ses créations sur la thématique des coloris avec le concours du Duo Symbiose, portés acrobatiques et tissu aérien.

Retrouvez tout le programme de la 76^{ème} édition sur www.expovall.fr

Entrée gratuite



REGION PAYS DE LA LOIRE TOUR

Du 7 au 10 avril aura lieu le Région Pays de la Loire Tour

⇒ Etape1 : Fontevraud-l'Abbaye (49) – Vertou (44)

Une mise en route vallonnée au sud de la Loire

Un passage (hommes) est prévu sur la commune pour la première étape prévue le mardi 7 avril. Venez encourager les coureurs.

⇒ Etape 2 : La Garnache (85) - Les Sables-d'Olonne (85)

Attention aux vents

Une étape courte d'environ 160 km à travers la Vendée

⇒ Etape 3 : Avrillé (49) - Sainte-Suzanne-et-Chammes (53)

Rendez-vous pour les baroudeurs ou les puncheurs ?

Une étape longue avec 2 800 m de dénivelé positif attend les coureurs au départ d'Avrillé

⇒ Etape 4 : Brûlon (72) - Le Mans (72)

Bouquet final à Gazonfier

L'ultime étape du Région Pays de la Loire Tour se terminera encore une fois dans les rues du Mans



Plus d'informations : <https://www.regionpaysdelaloire-tour.fr>

BALADE GOURMANDE



Samedi 25 avril

Départs échelonnés de 14h00 à 14h30

La structure jeunesse de La Remaudière organise une balade gourmande pour financer une partie du séjour ados de cet été.

Tarif : 8 €

Informations et inscriptions : 06 79 44 09 55

ENTRETIEN DES PARCELLES

Les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses du fait du changement climatique. Si le climat n'est pas une cause directe d'incendie, il influe sur les conditions de déclenchement et de propagation des incendies.

Avec le changement climatique, l'évolution du risque lié aux feux de forêt est très préoccupante. Dans 9 cas sur 10, les feux sont d'origine humaine (barbecue, cigarettes, bricolage...).

Une végétation trop dense et/ou sèche peut constituer une source au départ de feu. Le débroussaillage consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

En tant que propriétaire, vous êtes responsable du débroussaillage autour de votre construction. Le débroussaillage comprend les mesures suivantes :

- travaux de réduction importante de la végétation pouvant nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes. Ces travaux sont recommandés durant les saisons d'automne et d'hiver,
- entretien des zones déjà débroussaillées consistant à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles et le nettoyage après une opération d'entretien. L'entretien comprend l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation. Ces opérations peuvent être réalisées au printemps.

Si le débroussaillage est pratiqué pendant la sécheresse, il y a un risque d'incendie. Par ailleurs, vous devez veiller à ne pas détruire des espèces lors du débroussaillage pendant la période de nidification.

La végétation coupée doit être évacuée dans les déchèteries.



RECETTES GOURMANDES

Madeleines au thé matcha

Ingrédients :

125g de beurre fondu
150g de farine
150g de sucre
2 œufs
1 pincée de sel
2 cuillères à café de thé matcha

Préchauffer le four à 180 degrés

Mélanger le sucre, le sel et les œufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse

On peut utiliser un batteur

Ajouter le beurre fondu puis incorporer peu à peu la farine

Bien mélanger, finir par le thé matcha

Bien remuer jusqu'à ce que la pâte soit verte

Beurrer vos empreintes à madeleines si besoin

Mettre au four chaud pendant 20 minutes



Œufs au lait au safran

Ingrédients :

1 litre de lait
6 œufs entiers
200g de sucre
6 à 8 pistils de Safran Cynfaël (article page 37)
10 morceaux de sucre



Laisser infuser le safran dans un verre de lait tiède

Travailler au fouet les œufs et le sucre, puis ajouter le lait

Verser ce mélange dans un plat en verre ou plusieurs ramequins. Déposer ce plat au four au bain marie

Faire chauffer à thermostat 4-5 (150°C) pendant environ 45 minutes

Vérifier la cuisson à l'aide de la lame d'un couteau qui doit ressortir sèche

Mettre à refroidir 2h au réfrigérateur

Préparer un caramel en faisant cuire les 10 morceaux de sucre mouillés dans une petite casserole tout en remuant la coloration brune obtenue

Verser précautionneusement un demi-verre d'eau chaude pour liquéfier le caramel

Verser sur les œufs au lait au safran, remettre une heure à refroidir

Limonade

Pour 4 personnes. Préparation 20 minutes

Ingrédients :

10 belles ombrelles de fleurs de sureau
4 litres d'eau
400g de sucre de canne
2 c à café de vinaigre de cidre
2 citrons bio



Essuyer doucement les ombrelles de sureau sans les laver

Mettre dans un grand bocal en verre les ombrelles de sureau, ajouter le vinaigre, le sucre, les citrons coupés en rondelles avec la peau

Couvrir votre bocal avec un linge humide. Faire tenir avec un élastique afin d'empêcher les insectes de s'y introduire

Laisser macérer au soleil pendant cinq jours en mélangeant la préparation deux fois par jour

Filtrer et mettre en bouteille avec bouchons à clipser (très important)

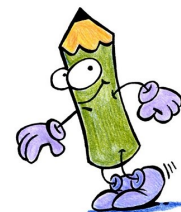
Laisser la préparation se gazéifier pendant quinze jours

Déguster

Cette limonade se conserve quatre mois dans une cave.

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										



VERTICAL

- Files de danseurs se tenant par la main
- Squelettique - Quotient émotionnel
- 50 états - Ville Basque espagnole
- Joyeux participe passé - Conjonction de liaison -
De bas en haut : argent chinois ancien
- Souvent avec celles - Grand Tourisme Injection (golf)
- Hors taxe - Chacun sa part
- Commune en Bourgogne - Monnaie Nordique
- La même, la pareille - Fleuve bleu d'Egypte
- Points de départ au golf -
Coupe servant à la Cène du Christ
- Chaussure cool de l'été

HORIZONTAL

- A table elle accompagne la cuillère
- On peut les manger avec le A horizontal
- Complément de salaire - Grande ville de Syrie
- Voyelles de pâle - Ejecta rapidement
- Période noire - Cri dans l'arène
- Vieille citroën - Endroit vert pour les vaches -
Chemin de randonnée
- Il peut être de bœuf, ou de perdrix - Régime Indemnitaire
- Chez nous relatif au Pays de Loire
- Le Gabon est un pays ...
- Soldat qui surveille, et protège un lieu



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	B	L	A	N	Q	U	E	T	T	E
B	R	E	P	O	U	S	S	A	I	S
C	O	S	E		E	A	U		T	P
D	N	E	R	F	S		S		U	A
E	C	E	C	I	T	E		O	L	D
F	H		U	N	I	T	E		A	R
G	I	L	E		O	R		I	I	I
H	T	I	S	A	N	E	S		R	L
I	E	N		S	N		T	A	E	L
J	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E

Une année 2025 riche en événements

